SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 23 Septembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/10/2024
Reçu en préfecture le 05/10/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240923-DELIB692024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Longèves, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CCVSA 09/15	CHOLLET Joël	BENET
	MILLET Martial	FAYMOREAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CCSVL 06/14	METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	LEGERON Joël	ILE D'ELLE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS
CCPFV 14/22	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	BOBINEAU Joël	MERVENT
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
CCPLC 05/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Total délégués présents : 34/64		

POUVOIRS	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE	à LANDAIS Bernard
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	à BOULARD Stéphane
	ARNEAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à MAROT Roger
	MOREAU Yannick	DAMVIX	à ROBIN Noël
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	à GUILLON Denis
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à DAVID Laetitia
Total présents et représentés : 41/64			

Envoyé en préfecture le 05/10/2024
Reçu en préfecture le 05/10/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240923-DELIB692024-DE

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PROROGATION DE LA CONVENTION SAFER PAYS-DE-LA-LOIRE – DELIB N°69/CS 23 SEPT 2024

Monsieur le Président précise que le Syndicat a signé le 08 juin 2015 une convention avec la SAFER des Pays-de-la-Loire pour la veille foncière.

Elle permet :

- A la SAFER de se positionner sur des ventes de biens pour le compte de Syndicat
- La mise en garde de terrains et parcelles pour rétrocession au moment opportun (action PAPI, ce qui permet de subventionner ces acquisitions)

Mise en place pour les actions PAPI Maritime, cette convention de 3 ans doit être prorogée pour continuer à bénéficier de ces services. L'enveloppe de veille foncière est également étendue pour tenir compte des projets à venir, notamment sur digues fluviales.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le président à signer l'avenant à la convention du 08/06/2015, prorogeant la celle-ci jusqu'au 31/12/2028

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 05/10/2024
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes